PrimaryCare
PrimaryCare 2003;3:294

Dignitätserhebung der FMH

Dignität ... oder Würde bringt Bürde



Liebe Grundversorgerinnen
und Grundversorger

Hoffentlich noch rechtzeitig möchte ich Euch nochmals darauf hinweisen, wie wichtig es ist, dass Ihr die Dignitätserhebung mit der nötigen Sorgfalt bearbeitet.

Die Besitzstandwahrung oder, in der offiziellen Nomenklatur des Tarifdienstes, die «wohlerworbenen Rechte» eines jeden praktizierenden Arztes, wird nämlich mit der zu bearbeitenden CD ziemlich auf die Probe gestellt. Eine Gebrauchsanweisung habt Ihr letzte Woche in PrimaryCare nochmals erhalten (Heft 15, Seite 264).

Wenn Euch entgeht, dass Ihr das Gipsen als Zusatzleistung ankreuzen müsst, könnte es Euch passieren, dass Ihr nach dem 1. Mai zwar noch Femurschaftfrakturen geschlossen reponieren dürft (jawohl, das dürfen alle Ärztinnen und Ärzte), aber dafür keinen Vorderarmgips mehr anlegen dürft (jedenfalls nicht mehr zulasten der SUVA).

Die Schulärzte müssten zwar weiterhin die Schüler audiometrieren, da dies einer kantonalen Verordnung entspricht, dürften aber, ohne entsprechendes Anklicken (09.0310), dieselben Audiogramme den Krankenkassen für den Rest der Patienten nicht mehr in Rechnung stellen.

Spätestens jetzt bekommt der Fertigkeitsausweis Hochdosisröntgen seinen Sinn, denn er berechtigt Euch, die Positionen 30.0520 bis 30.0580 anzuklicken und weiterhin Wirbelsäulen zu röntgen.

Aufgepasst, auch für die simple Entfernung eines «verlorenen» Tampons muss eine Zusatzposition (22.0870) angeklickt werden.

Selbst als langjähriger Begleiter des GRAT- und TARMED-Projektes habe ich bisher mehr als zwei Stunden über der CD gebrütet und bin noch nicht fertig. Bisher habe ich über 80 Zusatzpositionen gefunden, die für meine Praxis in Grindelwald von Bedeutung sind. Das daraus entstehende Fortbildungsproblem wurde in der letzten KWFB-Plenarversammlung endlich erstmals diskutiert ...

Mein Rat: Lieber zuviel anklicken als wichtige Positionen vergessen. Im Zweifelsfall sogar schon abgeschickte Meldungen an die FMH nochmals korrigieren. Nach dem 18. Mai könnte es zu spät sein.

Marc Müller,
Präsident KHM



PrimaryCare 2003;3:295

Relevé FMH de la dignité

Dignité … ou noblesse oblige



Chers Consœurs et Confrères
médecins de premier recours,

Encore à temps j'espère, j'aimerais vous redire combien il est important que vous fassiez le relevé de votre dignité avec tout le soin voulu.

La sauvegarde des actifs ou, selon la nomenclature officielle du Service tarifaire, la sauvegarde des «droits acquis» de chaque médecin praticien est assez mise à mal avec le CD de traitement des données distribué par la FMH. Jürg Pellaton en a indiqué le mode d'emploi dans PrimaryCare de la semaine dernière.

S'il vous échappe que vous devez cocher les plâtres en tant que prestation supplémentaire, il pourrait vous arriver qu'après le 1er mai vous soyez certes toujours en droit de réduire une fracture fermée (oui-oui, tous les médecins ont le droit de faire ça), mais que vous n'ayez plus le droit de poser le plâtre correspondant après la réduction (du moins plus aux frais de la SUVA).

Les médecins scolaires devront certes continuer à pratiquer des audiométries chez les élèves conformément au mandat qui leur est confié par le canton; mais s'ils ont omis de cliquer au bon endroit (09.0310), ils ne pourront plus facturer aux caisses maladie les mêmes audiogrammes pour le reste de leurs patients.

Vous pouvez aujourd'hui mesurer la portée du certificat d'aptitude technique pour les examens radiologiques à hautes doses et c'est le dernier moment pour le faire valoir. Il vous permet en effet, à condition de cliquer les positions 30.0520 à 30.0580, de continuer à pratiquer des radiographies de la colonne.

Attention! Même pour le simple renvoi d'un tampon périodique «perdu», il faut cliquer une position supplémentaire (22.0870).

Même après avoir accompagné durant de nombreuses années le projet GRAT et TARMED, j'ai jusqu'à maintenant séché plus de deux heures sur ce CD, et je n'ai pas encore terminé. Jusqu'à maintenant, j'ai découvert plus de 80 positions supplémentaires importantes pour mon cabinet médical à Grindelwald. Le problème de formation continue qui en découle a été enfin discuté pour la première fois lors de la dernière séance plénière de la CFPC (Commission pour la Formation Postgraduée et Continue) …

Et voilà mon conseil: mieux vaut trop cliquer que d'oublier des positions importantes. Dans le doute, on peut toujours encore corriger les déclarations déjà envoyées à la FMH. Mais après le 18 mai, il pourrait être trop tard.

Marc Müller,
Président du CMPR